



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 2 MARS 2016

Membres du Comité syndical présents : Noël ANCIAN (arrivée à 18h50), Charles-Henri BERNARD, Thierry BADEL, Alain BADOIL, Elisabeth CAILLOZ, Bernard DESCOMBES, Christian FROMONT, Pascal FURNION, Rémi FOURMAUX, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Olivier LAROCHE, Daniel MALOSSE, Roger VIVERT, Pierre-Jean ZANNETTACCI

Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 décembre 2015.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Pierre-Jean ZANNETTACCI est élu secrétaire de séance.

2. Exercice budgétaire 2016 / Débat d'orientations budgétaires

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016, Charles-Henri BERNARD souhaite des actions plus dynamiques en matière de développement économique avec notamment l'élaboration d'un schéma du numérique ou l'organisation d'un évènement.

Daniel MALOSSE attire l'attention des délégués syndicaux sur le financement de la Marque collective : la Région et le Département ont des subventions incertaines pour les années futures, alors même que les actions de la Marque collective ont des réelles retombées économiques.

18h50 : arrivée de Noël ANCIAN

Gérard GRANGE rappelle son souhait d'éviter tout doublon entre les actions du SOL et celles des Communautés de Communes, notamment entre l'Espace Info Energie et les PIG communautaires. Daniel MALOSSE répond qu'une attention particulière sera portée à l'articulation entre le travail des Communautés de Communes via leur PIG, l'Espace Info Energie avec HESPUL et la plateforme de rénovation de l'habitat avec le Parc Eco Habitat des Monts du Lyonnais.

Pierre-Jean ZANNETTACCI regrette de ne pas avoir de données relatives à l'efficacité de l'Espace Info Energie sur l'Ouest Lyonnais.

Concernant les subventions liées aux postes « Développement » du SOL, Daniel MALOSSE précise que certaines d'entre elles ont été sous-estimées pour 2016. Charles-Henri BERNARD s'interroge sur la pérennité des subventions régionales, à l'instar des subventions départementales qui, pour certaines, sont remises en cause. Daniel MALOSSE pense que la Région ne va pas remettre en cause les contrats à proprement parler mais plutôt les orientations au sein de ces contrats.

Au final, les cotisations des Communautés de Communes augmenteraient de 32 000 € au lieu de 45 000 € initialement prévus. Thierry BADEL pense que cette augmentation sera compliquée à faire valider par son conseil de communauté et qu'il faut vérifier qu'il n'y a pas de doublon entre les actions SOL et Communautés de Communes.

Pierre-Jean ZANNETTACCI dit qu'il faut être vigilant sur les augmentations trop brusques de cotisations. Daniel MALOSSE est tout à fait d'accord mais il rappelle que, pour les années passées, une augmentation de cotisation ne se justifiait pas.

Cette augmentation de cotisations est à mettre en perspective avec les éléments pris en charge par le SOL depuis plusieurs années : 23 000 € pour la Marque Collective, 26 000 € pour la Chambre d'Agriculture et 12 000 € pour la SAFER soit 61 000 €.

Jean-Louis IMBERT regrette que les actions liées au développement économique soient moins importantes que celles liées à l'énergie et au climat. Daniel MALOSSE pense que ces dernières ont de réelles retombées économiques pour le territoire. De plus, les actions Energie/Climat sont plus abouties que celles liées au développement économique d'où une inscription plus claire pour 2016.

Pascal FURNION rappelle que le développement économique est de la compétence des Communautés de Communes et que le projet TEPOS est à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

Pierre-Jean ZANNETTACCI dit que pour lui, il n'y a pas de surprise dans les actions proposées pour 2016 : il faut maintenant assumer le projet de territoire de l'Ouest Lyonnais.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- constate la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2016 ;
- approuve le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

3. Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise / Désignation d'un représentant du SOL

Suite à la modification des statuts votée le 25 juin 2015, la nouvelle assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise sera installée le 29 mars prochain. Elle désignera le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau.

A ce titre, le SOL est appelé à siéger au sein du 2^{ème} collège qui regroupe communes, communautés de communes et d'agglomération et syndicats mixtes (hors SEPAL).

Compte tenu de l'augmentation du nombre de membre à l'association depuis 10 ans, la représentation des membres des 2^{ème} et 3^{ème} collèges à l'assemblée générale est ramenée à 1 siège pour 2 précédemment pour les syndicats mixtes porteurs de SCoT.

Il est donc nécessaire que le SOL désigne de nouveau un représentant pour siéger à l'assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Jusqu'à présent, les représentants du SOL à l'Agence étaient Daniel MALOSSE et Thierry BADEL. Pour cette nouvelle désignation, seul Thierry BADEL se présente.

Le Comité Syndical DESIGNE, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Thierry BADEL représentant du SOL à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.